Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D202570-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE SAINT-FRÉGANT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 11 DÉCEMBRE 2025

L'an deux-mille-vingt-cinq, le 11 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-FRÉGANT, dûment convoqué le 5 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Madame Cécile GALLIOU, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 12 (quorum suivant l'article L.2121-17 du CGCT : 7)

NOM	PRENOM	PRESENT	ABSENT	Pouvoir donné à (article L 2121-20, applicable en vertu de l'article L 5211-1 du CGCT)
ABIVEN	David		x	Pouvoir à Cécile GALLIOU
BIANEIS	Sandra	x		
BORDET	Cédric	x		
CALONNEC	Gwénaëlle	x		
CORLOSQUET	Carine		x	Pouvoir à Sandra BIANEIS
COUET	Gilles	x		
GALLIOU	Cécile	x		
LAMARRE	Didier	x		
PERROS	David		x	
PLANTEC	Laurent	x		
SALAUN	Agnès	x		
SOREL	Anne-Claire	x		

Secrétaire de séance : CALONNEC Gwénaëlle

N°2025/70

AVIS SUR LE PLAN DE MOBILITÉS SIMPLIFIÉ ARRÊTÉ COMMUNAUTÉ LESNEVEN CÔTE DES LÉGENDES

Classification : autres domaines de compétences
Date de publication de la présente délibération : 17/12/2025

Vu la délibération du conseil communautaire de la communauté Lesneven Côte des Légendes n°CC/80/2025 du 24 septembre 2025 arrêtant le plan de mobilités simplifié,

La Communauté Lesneven Côte des Légendes s'est engagée en juin 2024 dans l'élaboration d'un Plan de Mobilités Simplifié afin de se doter d'une politique de mobilités adaptée aux besoins du territoire et des habitants. Cette étude s'est voulue participative et concertée, en associant élus, partenaires et habitants.

Ces temps d'échanges, le travail terrain effectué par le bureau d'études ainsi que le diagnostic ont permis de définir les 6 grandes orientations suivantes, répondant aux principaux enjeux identifiés pour le territoire :

- ✓ Rendre les transports collectifs plus attractifs et accessibles
- ✓ Promouvoir le vélo et la marche à pied dans les déplacements de proximité et du quotidien
- ✓ Développer les offres et les services de mobilités partagées
- ✓ Soutenir les mises en œuvre locales à vocation solidaire et sociale
- ✓ Accompagner et suivre les changements de comportement dans la durée
- ✓ • Proposer une politique de mobilité cohérente avec le fonctionnement territorial et les enjeux démographiques.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 029-212902480-20251211-D202570-DE

Pour répondre à ces six grandes orientations, cinq grands axes ont été définis pour un total de seize actions, identifiant pour chacune, les enjeux, les objectifs, un axe de réflexion ainsi que les aspects de gouvernance et de budget :

❖ **Axe 1 : Une offre de transports publics intermodale et renforcée**

Action 1 : Prévoir un transport à la demande à l'échelle de la CLCL
Action 2 : Travailler avec la Région en faveur du renforcement / de la restructuration des offres
Action 3 : Identifier des espaces multimodaux – PEM
Action 4 : Identifier des espaces multimodaux – stations de mobilité

❖ **Axe 2 : Une pratique du vélo et de la marche sécurisée et plus accessible**

Action 5 : Déclasser des voiries locales et des chemins ruraux
Action 6 : Aménager des arceaux vélos dans toutes les communes
Action 7 : Travailler sur l'accessibilité piétonne et cyclable des équipements publics, de santé et commerces

❖ **Axe 3 : Une offre de mobilité partagée en complémentarité de l'offre de transport**

Action 8 : Matérialiser une aire de covoiturage par commune
Action 9 : Animer une plateforme de mise en relation pour le covoiturage à l'échelle de la CLCL

❖ **Axe 4 : Une mobilité solidaire et territorialement optimisée**

Action 10 : Soutenir un service de transport solidaire
Action 11 : Favoriser la démobilité
Action 12 : Soutenir les mises en œuvre de service d'autopartage entre particuliers / le partage intergénérationnel de véhicule
Action 13 : Proposer une flotte de deux-roues motorisés et/ou de voitures sans permis

❖ **Axe 5 : Promouvoir et accompagner la pratique des nouvelles mobilités**

Action 14 : Mettre en œuvre un plan de communication complet sur les services de la CLCL
Action 15 : Proposer des sessions personnalisées sur la mobilité
Action 16 : Accompagner la mobilité durable des scolaires et des entreprises

L'ensemble de ces actions doit permettre de répondre aux grands enjeux de notre territoire pour faciliter la mobilité quotidienne des habitants. À l'heure actuelle, il n'est pas possible de déterminer avec précision le montant nécessaire pour la mise en œuvre de ce plan, ni la répartition de ce coût entre les différentes collectivités. En effet, un travail spécifique doit désormais être mené pour certaines actions, telles que le transport à la demande, le développement de hubs multimodaux et le pôle multimodal de Lesneven, afin de les calibrer au mieux au regard des objectifs que fixeront les élus et selon le niveau des services souhaité. Ce travail permettra d'affiner le plan de financement nécessaire à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

Le plan de mobilités simplifiés a été arrêté par délibération n°CC/80/2025 du conseil communautaire de la Communauté Lesneven Côte des Légendes en date du 24 septembre 2025.

Conformément à l'article L1214-36-1 du code des transports, le plan de mobilités simplifié arrêté doit être soumis pour avis aux conseils municipaux du ressort territorial, au conseil départemental, au conseil régional, à l'Etat et aux autorités organisatrices de la mobilité limitrophes.

Ainsi, le plan de mobilités simplifié est présenté au conseil municipal.

Décision : Après discussion le conseil municipal émet un avis favorable au plan de mobilités simplifié arrêté.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
11	0	0

Le Maire
Cécile GALLIOU

MAIRIE de SAINT-FREGANT (Finistère)

La Secrétaire de séance
Gwénaëlle CALONNEC